

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni pour aborder les dossiers suivants à l'ordre du jour :

Décision modificative du budget communal :

Pour pouvoir payer les salaires ainsi que les charges salariales du mois de décembre, il manque au budget un montant d'environ 15 000 €. Il faut donc faire une décision modificative de budget créée comme suit :

15 000 € pris sur le chapitre 011 (compte fournitures de petit équipement) et basculé sur le chapitre 012 (rémunération du personnel).

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Décision modificative du budget irrigation :

Cette décision modificative consiste à annuler un titre de souscription d'hectares mal imputé sur l'exercice précédent et d'augmenter les crédits de la ligne de subvention d'équipements afin de repasser ce titre sur l'exercice 2023. Le Conseil municipal approuve cette décision.

Décision modificative du budget lotissement :

Afin de pouvoir payer la dernière échéance de prêt de l'année, il manque au budget 35.40 €.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui consiste à augmenter la ligne de crédit 1641 (remboursement du capital des emprunts) de cette somme.

Délibération Subvention et Don de la Fondation du Patrimoine :

La Fondation du Patrimoine nous fait part du versement des dons et de la subvention obtenue dans le cadre de la restauration de l'Eglise. Le Conseil Municipal prend la délibération d'acceptation selon les montants perçus soit :

- Un don de 19 894.16 € correspondant au montant recueilli par la collecte de dons.
- Une subvention de 4 000 €, correspondant au montant de l'aide accordée par la Fondation.

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes y ayant contribuées.

Délibération sur les heures supplémentaires et complémentaires des agents :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents communaux titulaires, non titulaires ou contractuels peuvent être amenés à réaliser des heures complémentaires (jusqu'à 35h) et/ou supplémentaires (à compter de la 36^{ème} heure). La compensation de ces heures peut être réalisée sous la forme de repos compensateur ou donner lieu à indemnisation.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'instaurer les heures complémentaires et supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels.

Sujets divers abordés :

Location du logement l'Esterel :

Le logement situé au 1^{er} étage de l'Esterel sera reloué au courant décembre par de nouveaux locataires.

Eclairage LED :

Afin de réaliser des économies d'énergies, le Conseil Municipal décide de changer tous les éclairages des bâtiments communaux en passant au LED, plus performant et plus économique. Ce changement devrait s'opérer avant la fin de l'année.

Bulletin municipal :

Avec un peu de retard, il sera distribué dans les boîtes aux lettres fin janvier.